PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTE DE COMMUNES

PAYS DE SALARS

P.L.U.i

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.4. Flavin

OC'TÉHA
à Rodez :
31 Avenue de la Gineste
12000 RODEZ
Tel: 05 65 73 65 76

www.octeha.fr
contact@octeha.fr

ELABORATION	Modifications - Révisions - Mises à jour
Arrêté le :	Modification de droit commun n°1 approuvée le 08 octobre 2024
11 mai 2021	Révisions allégées n°1 et n°2 approuvées le 03 juillet 2025
Approuvé le :	
19 janvier 2022	
Exécutoire le :	

VISA
Date : 04 juillet 2025
Le Président
Yves REGOURD

Zonage
1:5 000

4.4.b

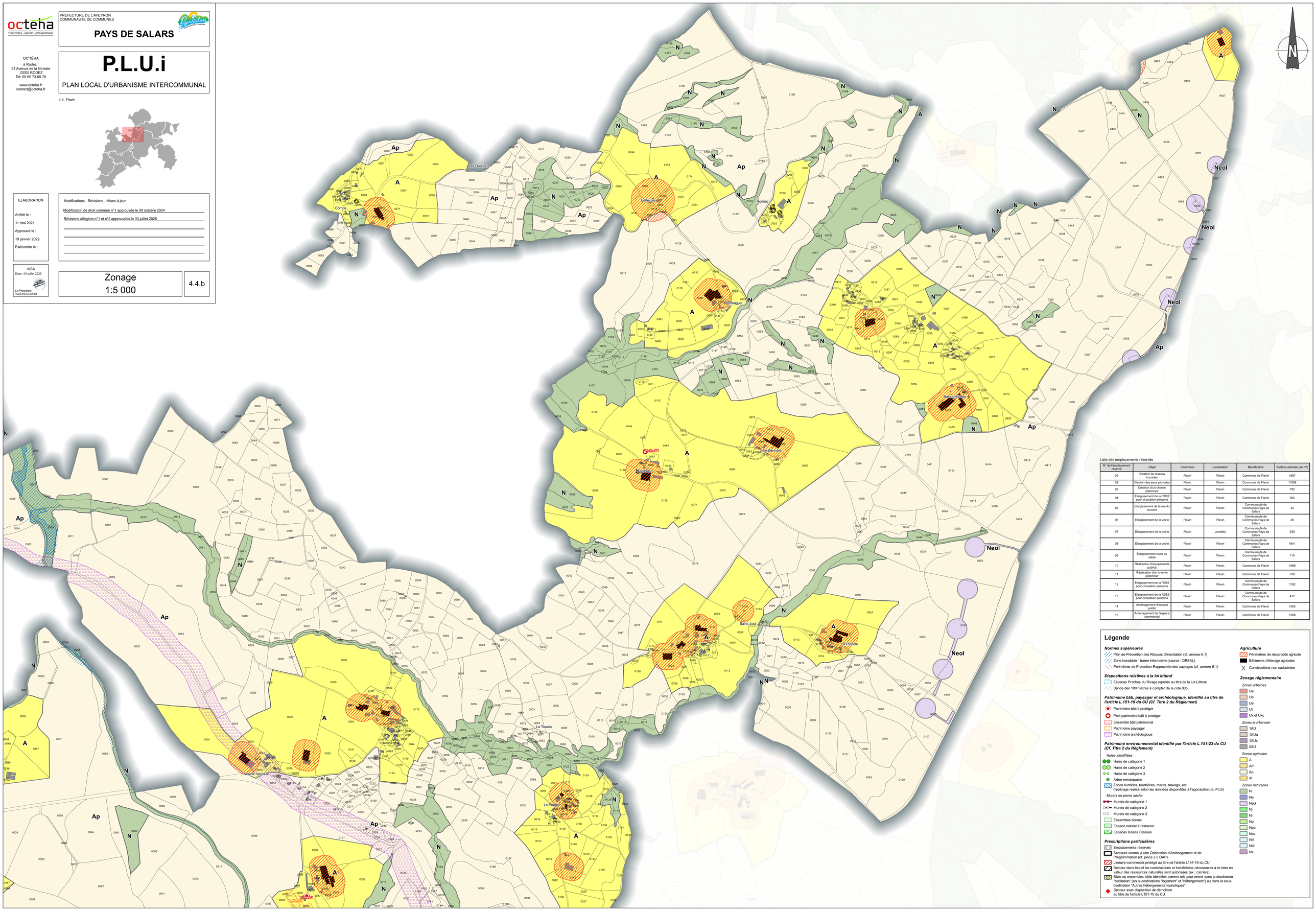

Liste des emplacements réservés

N° de l'emplacement réservé	Objet	Commune	Localisation	Bénéficiaire	Surface estimée (en m²)
01	Création de réseaux humides	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	4587
02	Gestion des eaux pluviales	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	11269
03	Création d'un chemin piétonnier	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	792
04	Elargissement de la RD62 pour circulation piétonne	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	364
05	Elargissement de la rue du couvent	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	42
06	Elargissement de la voirie	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	36
07	Elargissement de la voirie	Flavin	Junelles	Communauté de Communes Pays de Salars	258
08	Elargissement de la voirie	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	4841
09	Elargissement route du stade	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	110
10	Réalisation d'équipements publics	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	1989
11	Réalisation d'un chemin piétonnier	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	318
12	Elargissement de la RD62 pour circulation piétonne	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	1162
13	Elargissement de la RD62 pour circulation piétonne	Flavin	Flavin	Communauté de Communes Pays de Salars	417
14	Aménagement d'espace public	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	1505
16	Amenagement de l'espace commercial	Flavin	Flavin	Commune de Flavin	1398

Légende

Normes supérieures
- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 6.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)
- Périmètres de Protection Rapprochée des captages (cf. annexe 6.1)

Dispositions relatives à la loi littoral
- Espaces Proches du Rivage repérés au titre de la Loi Littoral
- Bande des 100 mètres à compter de la cote 805

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)
- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine bâti à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager
- Patrimoine archéologique

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Haies identifiées
- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Arbre remarquable
- Zones humides, tourbières, mares, talwegs, etc. (repérage réalisé selon les données disponibles à l'approbation du PLUi)

Murets en pierre sèche
- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3
- Ensembles boisés
- Espace naturel à restaurer
- Espaces Boisés Classés

Prescriptions particulières
- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. pièce 3.2 OAP)
- Linéaire commercial protégé au titre de l'article L151-16 du CU
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées (ex : carrière)
- Bâtis ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" (sous-destinations "logement" et "hébergement") ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"
- Secteur avec disposition de démolition au titre de l'article L151-10 du CU

Agriculture
- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricoles
- Constructions non cadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines
- Ua
- Ub
- Ue
- Ut
- Ux et Uxc

Zones à urbaniser
- 1AU
- 1AUa
- 1AUx
- 2AU

Zones agricoles
- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles
- N
- Ne
- Neol
- Nj
- Nl
- Np
- Npa
- Npv
- Nt1
- Nt2
- Nx